

AFFAIRE N° 5

TRAVAUX complémentaire d'électrification à la Montagne (Chemin Commins).

Le Maire donne lecture de la lettre de BOURBON LUMIERE à cet effet.

BOURBON LUMIERE

Saint-Denis, le 25 Juillet 1957

ELECTRICITE SAINT-DENIS

ELECTRIFICAT DES ECARTS

COMPLEMENT LA MONTAGNE

MONSIEUR LE MAIRE de la Commune de
SAINT-DENIS

B/FB - n° 1.272

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joints, en 2 exemplaires, les plans et les devis d'estimation des travaux complémentaires d'électrification à exécuter, sur le poste 18, pour le chemin Commins et sur le poste 19 pour le poste forestier.

Le montant de ces travaux se décompose de la façon suivante:

- Poste 18- chemin Commins	1.118.534 F
Poste 19- Poste forestier	<u>877.865</u>

Total complémentaire écarts Montagne	1.996.399 F
	=====

Nous vous serions reconnaissants, de bien vouloir, nous faire connaître, la décision prise par le Conseil Municipal, afin d'établir, selon le cas, les dossiers à présenter à l'Administration Préfectorale et au Ministère des Affaires Economiques aux fins d'obtention de la Subvention F.I.D.O.M.

Il serait souhaitable, si cette décision est prise, que le Conseil Municipal dans sa délibération, demande à contracter sa part d'emprunt, à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, soit: 50 % du total complémentaire, c'est-à-dire: 998.199F,50.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments très distingués./.

Le Directeur Général,
Signé: BORDES.

M. COLLET. - Il existe à cet endroit, quatre boutiques de chinois, deux cafés et un groupe de maisons de petites gens.

M. GUINOT. - Avant de donner mon avis, je dois tout d'abord vous dire mes collègues que je ne connais nullement l'endroit dont il est question. Cependant, j'estime que nous ne pouvons pas faire procéder à des travaux d'une telle importance pour n'éclairer que deux boutiques de Chinois.

M. COLLET. - D'autre part, on pourrait éclairer les sentiers presque impraticables à cet endroit et très fréquentés surtout la nuit.

M. GUINOT. - Ne peut-on pas faire faire une enquête pour savoir s'il y a des usagers qui désirent utiliser le courant.

Le MAIRE. - C'est à la suite d'une pétition que nous avons demandé à Bourbon Lumière de nous fournir le devis estimatif de ces travaux. Je me suis rendu personnellement *sur les lieux et en ai noté la conclusion que ce qui nous est demandé est d'une nécessité absolue.*

M. DUPUIS. - J'estime que nous devons considérer le problème sous son véritable angle. Les contribuables doivent être comme tous les autres, l'objet de notre sollicitude.

M. PAUS. - Toute la question est de savoir s'il s'agit de l'utilité publique ou de rentabilité.

Le MAIRE. - Des deux mon collègue.

Mme AMELIN suggère l'idée qu'à l'avenir un rapport devra être fait qui permettra le Conseil Municipal de délibérer en toute connaissance de cause.

M. COLLET. - En ma qualité d'Adjoint à la Montagne je crois connaître les besoins de la population et je demande que la proposition du Maire soit retenue.

M. MITHRA. - Il ne faut pas oublier nos ruelles qui ne sont pas toutes éclairées. Je vous ai déjà parlé des ruelles Camp Calitte et Samat et jusqu'à présent rien n'a été fait.

Le MAIRE. - Cela est dû à un manque de poutrelles. J'y veillerai mon collègue.

Je mets aux voix l'extension du réseau électrique à la Montagne (Chemin Communs).

Adopté à l'unanimité.